### Département de la Moselle Arrondissement de Thionville COMMUNE D'ILLANGE

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 4 mai 2023 à 18h30

Sous la présidence de Marc LUCCHINI, Maire

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 19 - Conseillers présents 14

<u>Présents</u>: M. Marc LUCCHINI - M. Christian SUBTIL - Christophe LEYENDECKER - Mme Monique LEYENDECKER - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASELMEIER - Mme Christine KUNERAT - M. Bernard DUVOT - M. Didier BLOT - M. Didier JACQUES - M. Jean-Michel ACHARD - Mme Ingrid NEYERS - M. Yann CARDELLINI - M. Gino GAUDIO.

Absents oversés: Mme Martine GERGALID donne progration à Mme Valérie HASELMEIER - Mme Nathalie ILING -

<u>Absents excusés</u>: Mme Martine GERGAUD donne procuration à Mme Valérie HASELMEIER – Mme Nathalie JUNG - Mme Sophie FROMOND - M. Joris ANDRE donne procuration à M. Didier JACQUES - Francine CUTAIA.

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 27 avril 2023 à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation de la fusion des Communautés d'agglomérations du Val de Fensch et « Portes de France – Thionville » par Pierre Cuny, président de cette dernière
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Communications
- Formation du Jury criminel pour l'année 2024
- 1. Personnel communal Titularisation
- 2. Personnel communal Modification du RIFSEP
- 3. Echange d'un piano d'occasion contre un piano numérique d'occasion
- 4. Avis sur enquête publique concernant le dossier présenté par la société Knauf Ceiling Solutions SAS pour l'exploitation d'une installation de fabrications de dalles acoustiques à Illange
- 5. Convention de servitudes avec Enedis Station-e centre commercial
- 6. Convention de partenariat avec Enedis pour la réalisation de décors sur des postes de distribution d'électricité avec la mise en place d'un atelier participatif pour adolescents
- 7. Avenant à la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Conseil Départemental de la Moselle

Présentation du projet de fusion des communautés d'agglomérations Val de Fensch et Portes de France – Thionville par M. Pierre CUNY

M. Christian SUBTIL est désigné secrétaire de séance.

L'Assemblée approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Avec l'accord de l'assemblée, le point n°4, en attente d'informations complémentaires, est supprimé.

### **COMMUNICATIONS**

Le Maire informe l'assemblée :

- Nouvelles sollicitations des services de l'Etat pour signaler les odeurs persistantes constatées par les administrés
- > Zone sportive et culturelle :
  - o Démarrage des fouilles archéologiques le 22 mai 2023
  - o Attribution du marché de maîtrise d'œuvre à Iris Conseil de Metz
  - o Démarrage prévisionnel des travaux en septembre 2023 (voirie en 1ère phase)
- > Projet de vente de l'ancien presbytère : diagnostics obligatoires effectués, consultation d'un notaire pour définir des restrictions sur le projet d'acte
- ➤ Requalification des cours d'école : lancement du marché pour un démarrage des travaux mi-juillet 2023

### **ORDRE DU JOUR**

### N° 2023-019: Personnel communal – Titularisation

Considérant la nomination d'un stagiaire au grade d'adjoint technique chargé de l'entretien de la voirie et des bâtiments au 1<sup>er</sup> juin 2022,

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la titularisation de cet agent au 1er juin 2023

### N° 2023-020: Personnel communal – Modification du RIFSEEP

Par délibération en date du 2017, le conseil municipal a instauré le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Ce régime indemnitaire n'était pas ouvert aux agents contractuels de la filière culturelle.

Il est proposé d'ouvrir cette possibilité aux assistants d'enseignements artistiques pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) dans la limite de 1 000 € annuel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du RIFSEEP avec ajout du CIA pour les assistants d'enseignement artistique dans la limite de 1 000 € annuel.

### N° 2023-021 : Echange d'un piano d'occasion contre un piano numérique d'occasion

Dans le cadre de la prochaine vente de l'ancien presbytère / école de musique, il est nécessaire de vider les locaux.

Ce bâtiment dispose de mobilier et d'instruments de musique. Un tri a été fait pour réemployer ces équipements au profit de l'école, des services et des associations. Disposant déjà de pianos à l'école et au centre culturel, le piano inutilisé situé à l'étage doit être évacué.

Après expertise de ce dernier, l'établissement SCHAEFFER de Thionville nous propose de l'échanger contre un piano numérique sur la base de 300 €. L'enlèvement du piano sera à leur charge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- > ACCEPTE cet échange moyennant la somme de trois cents euros
- Les crédits figurent au budget article 2188 / 328

### N° 2023-022 : Convention de servitudes avec Enedis – Station-e centre commercial

Nous avons reçu un projet de convention de servitude à intervenir entre ENEDIS et la Commune sur la parcelle communale cadastrée section 8 n° 316 dans le cadre de l'alimentation d'une station de recharge de véhicules électriques multifonctions.

M. Marc LUCCHINI présente également le plan foncier ainsi que les principales caractéristiques de la servitude projetée :

- Longueur totale de la ligne : 10 m (câbles souterrains)
- Sans coffret
- Indemnité forfaitaire de 20,00€

Il informe l'Assemblée que cette convention sera réitérée par acte authentique auprès d'un notaire en vue de sa publication au Service de Publicité Foncière.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la constitution d'une convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS concernant la parcelle communale cadastrée section 8 n° 316 dans le cadre de l'alimentation d'une station de recharge de véhicules électriques multifonctions, conformément au plan cadastral joint à la présente annexe;
- > APPROUVE la réitération par acte authentique afin de régulariser ladite convention ;
- > Charge M. le Maire ou son représentant de la signature de toutes pièces afférentes à ce dossier ;
- > APPROUVE les frais notariés qui seront à la charge d'ENEDIS

# N° 2023-023 : Convention de partenariat avec Enedis pour la réalisation de décors sur un poste de distribution électricité avec la mise en place d'un atelier participatif pour adolescents

Enedis propose de signer, à nouveau, une convention de partenariat pour la réalisation de décors sur des postes de distribution publique d'électricité avec la mise en place d'un atelier participatif pour adolescents.

Ces postes sont situés 15 route de Thionville et 74 route de Thionville

2 devis ont été réalisés :

- Mise à disposition de personnel pour la préparation des murs : 2 028.60 € TTC
- Prestation d'animation et fourniture de matériels : 1 900 € TTC

Nous avons sollicité Enedis pour une participation financière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

- La signature de la convention avec Enedis
- La prise en charge des frais liés à cet atelier qui figureront au budget articles 611, 6218, 615221 et d'accepter la subvention.

## N° 2023-024 : Avenant à la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Conseil Départemental de la Moselle

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence obligatoire relative au développement de la lecture publique et des bibliothèques, le Département a choisi de conforter sa politique de proximité au plus près de la population mosellane, pour soutenir les bibliothèques dans leur évolution et favoriser l'émergence de nouveaux services adaptés aux nouveaux visages de publics.

Afin de formaliser les modes d'interventions départementaux, le Département avait signé une convention qui permettait de poursuivre le partenariat efficace qui le lie avec la Commune, depuis la création de sa bibliothèque municipale.

Cette convention décline les engagements réciproques de la Commune et du Département, conformément aux trois axes stratégiques qui structurent la politique départementale de lecture publique, à savoir :

- > Accompagner l'évolution des services sur les territoires
- > Animer et fédérer le réseau départemental
- > Accompagner les communes et les établissements publics de coopération intercommunale par des services territorialisés adaptés

Dans cette perspective, les communes signataires de la convention de partenariat s'engagent à respecter les critères d'intégration au réseau départemental portant notamment sur le nombre d'heures d'ouverture minimum (6 heures par semaine), le budget d'acquisition minimum annuel d'1 € par habitant et la gratuité de l'inscription dorénavant applicable pour les moins de 18 ans.

Le Département de la Moselle a validé le 2 février 2023 la possibilité d'offrir à tout public inscrit dans une bibliothèque du réseau de lecture publique l'accès à la nouvelle plateforme de ressources culturelles en ligne NuMos (presse, livres numériques, films, musique, autoapprentissage, jeux, ...).

La mise à disposition de cette plateforme est prévue à partir du 11 mai 2023, date de sa présentation officielle au réseau des bibliothèques. La Direction de la lecture publique programmera des sessions de formation à l'utilisation de cet outil, sur les territoires à destination des bibliothécaires et bénévoles.

Les communes du réseau pourront ainsi faire bénéficier gratuitement ce nouveau service conformément aux conditions précisées dans la convention de partenariat en faveur de la lecture publique entre nos deux collectivités, revue à cet effet.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ APPROUVE et CHARGE M. le Maire ou son représentant de la signature d'un avenant à la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Conseil Départemental de la Moselle.

### **DIVERS**

#### **Christian SUBTIL:**

- > Changement de locataires concernant 2 logements F2 communaux au 31 rue de la Moselle
- > Webinaire ATMO Grand Est : programme qualité de l'air intérieur (nouvelles mesures obligatoires et appareils à prévoir dans les locaux accueillant des enfants)

### **Didier BLOT:**

- Compte-rendu de l'assemblée générale du Kollom : demande de poser un maximum de panneaux. La chasse sera interdite le dimanche dans la prochaine convention de chasse 2024-2033
- > Remerciements de la Présidente des Dames de Cœurs pour les différents aménagements réalisés par la commune

### **Didier JACQUES:**

- > Camion stationné pour livraison de légumes : nombreux déchets sur le parking de la salle polyvalente
- > Signalement social : l'adjointe aux affaires sociales va prendre attache avec le Département et les services concernés

### **Bernard DUVOT:**

- > Bilan de la dernière réunion au Chenil du jolibois
- > Jardin partagé : pose de la cabine et des pas japonais

### Jean-Michel ACHARD:

Question sur les fouilles archéologiques et les cultures

### **HASELMEIER Valérie:**

Le Maire,

- ➤ Bilan des grèves : 10 enfants le 6 avril 2023 et 7 enfants le 13 avril 2023
- > Illange.comm' en cours de rédaction, distribution prévue fin juin
- > Remise des récompenses pour le rallye de Pâques qui a obtenu un grand succès
- La cabine du jardin partagé sera customisée par le Conseil Municipal les Jeunes

Séance levée à 20h50

Le secrétaire de séance,

Marc LUCCHINI Christian SUBTII